



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des procédures
environnementales et foncières

Direction de la citoyenneté

Arrêté

portant création de nouveaux secteurs d'informations sur les sols (SIS)

**Le préfet de la Mayenne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU les arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de Laval Agglomération, sur les communes de Laval, le Genest-Saint-Isle, Loiron-Ruillé, Nuillé-sur-Vicoin, Port-Brillet, Saint-Berthevin, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Ouen-des-Toits ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Bocage Mayennais, sur les communes d'Ambrières-les-Vallées, Carelles, Chatillon-sur-Colmont, Saint-Mars-sur-la-Futaie ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes des Coëvrons sur la commune d'Evron ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de l'Ernée, sur les communes d'Ernée, Juvigné, la Baconnière ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Mayenne Communauté, sur les communes de Mayenne, Sacé ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, sur les communes de Javron-les-Chapelles, Lignièrès-Orgères, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Aignan de Couptrain, Villaines-la-Juhel ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier-sur-Mayenne, sur les communes

de Pré d'Anjou, Château-Gontier-sur-Mayenne, Fromentières, Houssay, Gennez-Longuefuye, Ménil, Origné, Bierné-les-Villages, la Roche Neuville ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Craon, sur les communes de Congrier, Cossé-le-Vivien, Craon, Saint-Martin-du-Limet ;

- Arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, sur les communes de Bouère, Villiers-Charlemagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, arrondissement chef-lieu, et suppléance du préfet de la Mayenne ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 13 avril 2022 proposant la création de 4 secteurs d'informations sur les sols (SIS) supplémentaires et la modification de 2 secteurs d'informations sur les sols (SIS) déjà instaurés sur le département de la Mayenne ;

VU la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 15 novembre 2021 pour ces nouveaux SIS et ces SIS modifiés ;

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de nouveaux secteurs d'information sur les sols, réalisée à partir du 30 novembre 2021 ;

VU la consultation du public réalisée entre le 1er décembre 2021 et le 1er janvier 2022 sur ces nouveaux SIS et l'absence d'avis recueillis ;

CONSIDERANT que les activités exercées sur les nouveaux SIS et les SIS modifiés référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE

ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté abroge et remplace les neuf arrêtés préfectoraux de création des secteurs d'informations sur les sols (SIS) susvisés à savoir les arrêtés préfectoraux du 17 décembre 2019 portant création des secteurs d'informations sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de Laval agglomération, le territoire de la communauté de communes du Bocage Mayennais, le territoire de la communauté de communes des Coëvrons, le territoire de la communauté de communes de l'Ernée, le territoire de la communauté de communes de Mayenne Communauté, le territoire de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, le territoire de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, le territoire de la communauté de communes du Pays de Craon et le territoire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 4 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires sur le département de la Mayenne et modifie 2 SIS déjà créés par arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 (indiqués dans le tableau suivant), aussi 63 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Mayenne, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

Communauté d'agglomération Laval Agglomération

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge d'ordures ménagères	AHUILLE	SSP00065290102	x
SERVICES AUTO 53	ENTRAMMES	SSP06961930101	x
Ancienne Mines de la Lucette	LE GENEST-SAINT-ISLE	SSP00052130102	
AIMM	LAVAL	SSP00037530101	
Plastic Omnium Auto Inergy France (ex INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS)	LAVAL	SSP00037640101	
LARIVIERE SA	LAVAL	SSP00037680101	
STAO (Sté Autocars Transports Ouest)	LAVAL	SSP00037690101	
Ancienne usine à gaz de Laval	LAVAL	SSP00037910101	
Lycée Douanier Rousseau	LAVAL	SSP00050220101	modifié
Site d'enfouissement de déchets	LAVAL	SSP06966340201	x
MANN-HUMMEL	LAVAL	SSP00037670101	x
Patrice VENANCE (ex SARL SOS AUTO 53)	LOIRON-RUILLÉ	SSP00037730101	
Décharge d'ordures ménagères	LOIRON-RUILLÉ	SSP00052400101	
Décharge d'ordures ménagères	NUILLÉ-SUR-VICOIN	SSP00052340101	
PEBECO MAYENNE	PORT-BRILLET	SSP00037650101	
Interfuel	SAINT-BERTHEVIN	SSP00045960101	
Grand garage du Maine	SAINT-BERTHEVIN	SSP00046540101	
Décharge d'ordures ménagères	SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	SSP00052390101	
Dépôt d'ordures ménagères	SAINT-OUEN-DES-TOITS	SSP00052540101	

Communauté de communes du Bocage Mayennais

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Les Combustibles de Normandie	AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	SSP00037710101	
Décharge d'ordures ménagères	CARELLES	SSP00052440101	
Dépôt de ferrailles	CHATILLON-SUR-COLMONT	SSP00052270101	
Décharge d'ordures ménagères	CHATILLON-SUR-COLMONT	SSP00052330101	

Dépôt d'ordures ménagères	SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE	SSP00052520101	modifié
---------------------------	--------------------------	----------------	---------

Communauté de communes des Coëvrons

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Pelletey	EVRON	SSP00047240101	

Communauté de communes de l'Ernée

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Godeloup (ex-Lory)	ERNÉE	SSP00037610101	
Ernedis	ERNÉE	SSP00037720101	
Dépôt d'ordures ménagères	ERNÉE	SSP00052260101	
Décharge d'ordures ménagères	ERNÉE	SSP00052320101	
Entreprise Bigot M – décharge d'ordures ménagères	JUVIGNÉ	SSP00052490101	
Duval	BACONNIÈRE	SSP00047250101	

Communauté de communes Mayenne Communauté

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Fonderie Mayennaise SAS	MAYENNE	SSP00001910101	
SFR (Société Française de Revues)	MAYENNE	SSP00007000101	
Ancienne usine à gaz	MAYENNE	SSP00037660101	
Ancienne décharge d'ordures ménagères	SACÉ	SSP00052300101	

Communauté de communes Mont des Avaloirs

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Dépôt d'ordures ménagères	JAVRON-LES-CHAPELLES	SSP00052480101	
Dépôt d'ordures ménagères	LIGNIÈRES-ORGÈRES	SSP00052500101	
K+S KALI Atlantique	PRÉE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON	SSP00045910101	
Décharge d'ordures ménagères	PRÉE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON	SSP00052380101	
Décharge d'ordures ménagères	SAINT-AIGNAN DE COUPTRAIN	SSP00070540101	
Anjou Maines Céréales	VILLAINES-LA-JUHEL	SSP00050550101	

Communauté de communes Pays de Château Gontier sur Mayenne

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Décharge	PRÉ D'ANJOU	SSP00052660101	
Dépôt de boues de d'immondices	CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SSP00052550101	
Dépôt d'ordures ménagères et de vidanges	CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SSP00052560101	
Décharge d'ordures ménagères	CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SSP00052900101	
Bois et matériaux	CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SSP00046520101	
Décharge d'ordures ménagères	CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE	SSP00052920101	
Décharge d'ordures ménagères	FROMENTIÈRES	SSP00052930101	
Décharge d'ordures ménagères	FROMENTIÈRES	SSP00052940101	
Décharge d'ordures ménagères	HOUSSAY	SSP00052950101	
Décharge d'ordures ménagères	GENNES-LONGUEFUYE	SSP00052960101	
Décharge d'ordures ménagères	MÉNIL	SSP00052970101	
Dépôt d'ordures ménagères	ORIGNÉ	SSP00052510101	
Décharge d'ordures ménagères	BIERNÉ-LES-VILLAGES	SSP00052350101	
Décharge d'ordures ménagères	BIERNÉ-LES-VILLAGES	SSP00052980101	
Décharge d'ordures ménagères	BIERNÉ-LES-VILLAGES	SSP00052990101	
Décharge d'ordures ménagères	ROCHE-NEUVILLE	SSP00053000101	

Communauté de communes Pays de Craon

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
INOX OUEST	CONGRIER	SSP00037700101	
Entreprise Pautrel Alphonse – décharge d'ordures ménagères, dépôt de vidange	COSSÉ-LE-VIVIEN	SSP00052450101	
Site de dépôt d'ordures ménagères	CRAON	SSP00052570101	
Site de dépôt d'ordures ménagères	SAINT-MARTIN-DU-LIMET	SSP00052530101	

Communauté de communes Pays de Meslay Grez

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Décharge d'ordures ménagères sauvages	BOUÈRE	SSP00052410101	
Décharge d'ordures ménagères	VILLIERS-CHARLEMAGNE	SSP00052370101	

Les fiches détaillées de ces Secteurs d'Informations des Sols sont actualisées et consultables sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 3 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 4 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 2.

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

ARTICLE 6 – APPLICATION

le secrétaire général de la préfecture, les maires et présidents d'EPCI concernés, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la directrice départementale des territoires et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Laval, le **02 MAI 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général
de la préfecture de la Mayenne,


Samuel GESRET

Délais et voies de recours

Le présent arrêté ne peut être déféré que devant le tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette CS 24111 - 44041 Nantes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de la dernière mesure de publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.